

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 679

présenté par
Mme Pételle

ARTICLE 14 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« l' »,

insérer les mots :

« état d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.